

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

De la MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
7	10	7

L'an deux mil vingt-trois, le 09 juin à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation

02/09/2023

Présents : BECKER Cyrille – BECKER Mélanie – BERGER Delphine - DUCLERMORTIER Denis - ERHARD André— GOBILLOT Matthieu - URBAN Michel et ZIPPEL Florianne,

Absents excusés : BENOIT Pierre - TROSZCZYNSKI Céline - ZIPPEL Florianne,

Nombre de Procuration :3, BENOIT Pierre à GOBILLOT Matthieu, TROSZCZYNSKI Céline à BERGER Delphine et ZIPPEL Florianne à BECKER Mélanie

Secrétaire de séance : BERGER Delphine

DCM 188/2023 Définition des lignes directrices de gestion.

Le premier adjoint présente la démarche qui demande à la collectivité d'élaborer ses lignes directrices de gestion RH.

Après relecture et modifications, le document-projet est soumis à l'approbation et au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité.

Fait à RAVILLE, le 09 juin 2023
Conforme au registre
« Certifiée exécutoire »

Le Maire,
Michel URBAN



La secrétaire de séance
Delphine BERGER